

## Les structures hôtelières de deux villes du Centre-Ouest français sous l'Ancien Régime

Niort et Poitiers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Fabrice Vigier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1899>

DOI : 10.4000/abpo.1899

ISSN : 2108-6443

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 10 avril 2011

Pagination : 113-142

ISBN : 978-2-75351410-2

ISSN : 0399-0826

### Référence électronique

Fabrice Vigier, « Les structures hôtelières de deux villes du Centre-Ouest français sous l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 118-1 | 2011, mis en ligne le 10 avril 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1899> ; DOI : 10.4000/abpo.1899

---

# Les structures hôtelières de deux villes du Centre-Ouest français sous l'Ancien Régime : Niort et Poitiers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Fabrice VIGIER

Maître de conférences d'histoire moderne  
GERHICO-CERHILIM – université de Poitiers

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>, Niort et Poitiers sont, sans contestation possible, les deux plus importantes villes de la province du Poitou<sup>2</sup>. Avec ses 18 000 à 20 000 habitants, la cité pictave fait figure de capitale régionale<sup>3</sup>. On y trouve effectivement toutes les grandes administrations et services royaux : l'intendance de la généralité, un bureau des finances, une université, le tribunal d'une vaste sénéchaussée et le second présidial en dignité du royaume de France<sup>4</sup>. C'est également une grande cité catholique<sup>5</sup>, siège d'un évêché, de cinq puissants chapitres, d'une bonne quarantaine de cou-

---

1. Plusieurs personnes m'ont accordé leur concours dans l'élaboration de ce modeste travail. Je tiens, en particulier, à remercier Régis Rech (pour ses connaissances sur les Affiches du Poitou), Michel Bernier (pour son assistance technique aux Archives départementales des Deux-Sèvres), Jacques Péret (pour m'avoir communiqué plusieurs inventaires après décès), Antoine Coutelle, Didier Poton, André Réau, Jean-Pierre Bonnet, Cécile Daiguemorte, Delphine Giffard, Claire Botton, Mélanie Berry, Cécilia Guiberteau, Sandrine Michaud, Jacques Marcadé, Olivier Jeanne-Rose, Frédéric Chauvaud et Élise Bernier.

2. GUIGNET, Philippe, « Le fait urbain entre Louis XIV et Louis-Philippe : vue cavalière sur un siècle et demi d'évolution démographique des villes poitevines et charentaises », dans GUIGNET, Philippe et HIERNARD, Jean (dir.), Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest Atlantique de l'Antiquité à nos jours, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1995, p. 313-330; COMBES, Jean (dir.), Histoire du Poitou et des pays charentais, Clermont-Ferrand, 2001, p. 314.

3. FAVREAU, Robert (dir.), Histoire de Poitiers, Toulouse, 1985, p. 237-238.

4. DEZ, Gaston, Histoire de Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1966, p. 110-111.

5. FAVREAU, Robert (dir.), Histoire du diocèse de Poitiers, Paris, 1988, p. 135-187.

vents et de maisons religieuses<sup>6</sup>, d'un très grand collège jésuite<sup>7</sup> et de vingt-quatre églises paroissiales, qui abrite également en ses murs un lieu de pèlerinage de dimension régionale dans la collégiale Saint-Hilaire-le-Grand<sup>8</sup>. Elle peut également s'enorgueillir de ses arènes romaines, de son baptistère paléo-chrétien Saint-Jean, de son palais remontant à Aliénor d'Aquitaine et de sa splendide église Notre-Dame<sup>9</sup>. Distante de 70 à 80 kilomètres de sa rivale poitevine, Niort avec ses 9 000 à 15 000 habitants présente un profil nettement plus commerçant et laïc. La cité des bords de Sèvre doit, en effet, avant tout sa renommée au trafic de son port, à ses trois grandes foires annuelles – les plus considérables de la province – et à ses manufactures de draperie et de chamoiserie<sup>10</sup>. Chef-lieu d'une élection, d'une lieutenance militaire, d'un siège royal et d'une très importante cour consulaire<sup>11</sup>, elle tire aussi une certaine fierté de son château et de son donjon, de son hôpital du Saint-Esprit<sup>12</sup> et de son réputé collège de plein exercice tenu par les oratoriens<sup>13</sup>.

Situées sur deux grands axes routiers, bien desservies par d'efficaces relais de diligences<sup>14</sup>, ces deux grandes villes poitevines attirent, pour des motifs variés, quantité de visiteurs, de marchands ou de pèlerins à l'époque moderne. Dans leurs récits, les voyageurs font d'ailleurs très fréquemment référence à leur passage et leur séjour dans ces deux cités aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>15</sup>. Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de bien connaître les infrastructures hôtelières de Poitiers et de Niort à cette

---

6. Voir notamment FAVREAU, Robert, GRÉVY, Jérôme, LEROUX, Hubert et al., *Les Congrégations féminines dans le diocèse de Poitiers VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Poitiers, Les Amis de Sainte-Radegonde, 2005, en particulier p. 33-48 et p. 49-79.

7. DELFOUR, Joseph, *Les Jésuites à Poitiers (1604-1762)*, Paris, 1901.

8. BEAUNIER et BESSE, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, Paris, 1910, t. III, p. 215-278.

9. *Le Patrimoine des communes de la Vienne*, Paris, Flohic Éditions, 2002, t. II, p. 781-845.

10. COMBES, Jean (dir.), *Histoire de Niort des origines à nos jours*, Poitiers, 1988, p. 155-208.

11. FRACARD, Marie-Louise, *La fin de l'Ancien Régime à Niort. Essai de sociologie religieuse*, Paris, 1956, p. 25-27.

12. MERLE, Louis, *L'Hôpital du Saint-Esprit de Niort (1665-1790)*, Niort, Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, 1966.

13. COMPÈRE, Marie-Madeleine et JULIA, Dominique, *Les collèges français XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1984-1988, t. II, p. 496-502.

14. Poitiers et Niort sont situées sur deux grands carrefours routiers du Centre-Ouest français. Voir : ARBELLOT, Guy, LEPETIT, Bernard, BERTRAND, Jacques, *Atlas de la Révolution française*, t. I, *Routes et communications*, Paris, 1987, p. 14-15 et p. 46-51 ; GUILLOT, Pascal, « L'armature urbaine du Poitou et la mise en place du nouveau réseau routier à la fin de l'Ancien Régime », dans : GUIGNET, Philippe et HIERNARD, Jean (dir.), *Les Réseaux urbains dans le Centre-Ouest Atlantique de l'Antiquité à nos jours Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, 1995, p. 291-302.

15. PELLEGRIN, Nicole, « L'étrange de la ville. Récits de voyage et cités du Centre-Ouest (XVI<sup>e</sup>-premier XIX<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1997, p. 265-296. Sur les 60 écrivains-voyageurs en Poitou étudiés par Nicole Pellegrin, 38 évoquent leur passage à Poitiers, 16 à Châtellerault, 10 à Saint-Maixent, 10 à Lusignan, 9 à Niort, 7 à Loudun, 5 à Thouars, 3 à Chauvigny, 2 à Montmorillon, 2 à Mirebeau, 1 à Saint-Savin, 1 à Moncontour et 1 à Ingrandes.

époque. Les sources d'Ancien Régime permettent-elles notamment d'y estimer le nombre d'auberges et d'hôtelleries? Peut-on alors, très approximativement, évaluer les capacités d'accueil de voyageurs et d'étrangers de ces deux villes? Enfin, que font tous ces établissements, qui sont concurrents, pour attirer leur clientèle au cours des quelques décennies qui précèdent la Révolution française?

Deux cités abondamment pourvues en auberges et hôtelleries

Bien qu'impossible à déterminer, le flux d'individus qui cherchent à se loger une ou plusieurs nuits à Niort et Poitiers n'est certainement pas négligeable aux <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles. Ils y vont pour affaires, pour un procès, pour visiter les églises et les monuments anciens, ou encore comme simple halte d'un plus long voyage.

Une cinquantaine d'établissements dans chacune des deux villes

Lorsqu'ils parviennent aux portes des deux grandes cités poitevines, ces voyageurs n'ont sans doute aucune difficulté à y trouver un logement pour la nuit. Il semble, en effet, que les hôtelleries et les auberges – seuls établissements à toujours offrir ce type de service – y soient relativement nombreuses au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

Pourtant, il s'avère extrêmement délicat d'en déterminer le nombre précis. Les deux villes sont exemptes du paiement de la taille; il n'y existe donc aucun rôle fiscal qui aurait pu nous renseigner statistiquement sur les professions alors exercées par les Poitevins et les Niortais. De même, aucune source archivistique ne livre, à notre connaissance, de listes claires et exhaustives des hôteliers et des aubergistes en poste à cette période. Quelques rares documents, pas toujours faciles à exploiter, permettent néanmoins d'en estimer grossièrement les effectifs. Ainsi, les déclarations rendues au roi pour les maisons situées à Niort dans la censive du château de cette ville y révèlent la présence de 54 auberges en 1619<sup>16</sup>. Y sont-elles toutes mentionnées? On ne peut l'affirmer. Il semble, en tout cas, fort probable que ce nombre important d'établissements se soit au moins maintenu au cours des décennies suivantes. Un registre, malheureusement incomplet, répertorie quelque 105 « maîtres cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers » dans les années 1780-1788<sup>17</sup>. Une bonne moitié d'entre eux devait alors certainement proposer le gîte, en plus du couvert et de la boisson, à leur clientèle. Sans prendre trop de risques, on peut estimer que le nombre d'aubergistes et d'hôtes niortais se situerait donc dans une fourchette de 45 à 60 aux <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles.

---

16. Arch. dép. de la Vienne, C 355-358 : déclarations rendues au Roi pour les maisons situées à Niort dans la censive du château de cette ville en 1619.

17. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Sièges Royal de Niort 11 : registre pour les agrégés à la communautés des maîtres cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers (1780-1788).

Bien que plus importante en superficie et en population, la ville de Poitiers semble comprendre des effectifs semblables à la même période. Une recension, apparemment complète, des « hôteliers et des cabaretiers de la ville et des faubourgs de Poitiers » répertorie pas moins de 238 individus devant payer le « droit de huitième de vin vendu en détail » en janvier 1662<sup>18</sup>. Dans cette liste, les « hôteliers » – dont l'identité n'est malheureusement pas spécifiée par rapport aux cabaretiers – sont cependant les seuls habilités à loger des voyageurs. Si l'on se fonde sur quelques études des populations urbaines, les tenanciers d'auberges et d'hôtelleries sont généralement trois fois moins nombreux que les simples cabaretiers dans les villes d'Ancien Régime<sup>19</sup>. On pourrait, par conséquent, estimer raisonnablement à une soixantaine le nombre de maisons offrant le logis pour la nuit à Poitiers au début du règne de Louis XIV. Loin d'être fantaisiste, un tel chiffre est d'ailleurs corroboré par l'historien Pierre Rambaud qui recense également environ soixante établissements poitevins à partir des dossiers judiciaires du présidial de la cité à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Il semble, en revanche, que leurs effectifs aient très sensiblement diminué au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, les officiers municipaux comptabilisent encore 53 hôtelleries ou auberges pouvant héberger des étrangers dans leur ville au cours de l'année 1792<sup>21</sup>.

Bien évidemment, en raison de leur très nette supériorité démographique, Niort et Poitiers abritent les plus fortes concentrations d'établissements hôteliers dans le Poitou de l'époque moderne. Elles devancent très largement Châtellerauld<sup>22</sup> (peut-être 20 établissements), Loudun<sup>23</sup>, Parthenay<sup>24</sup> et Saint-Maixent<sup>25</sup> (entre 10 et 15 hôtelleries), Lusignan<sup>26</sup>,

18. Médiathèque F. Mitterrand de Poitiers (salle de Patrimoine et de Recherches), Casier 24, I 52 : répartition entre les hôteliers et les cabaretiers de la ville et des faubourgs de Poitiers de la somme de 2 600 livres de l'abonnement du droit de huitième du vin en détail (20 janvier 1662).

19. Cette proportion de 3 cabaretiers pour 1 aubergiste ou hôtelier se retrouve notamment dans la ville d'Angers : voir MAILLARD, Jacques, *Le Pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Presses Universitaires d'Angers, 1984, t. I, p. 183.

20. Arch. dép. de la Vienne, SAO 457 : inventaire du greffe du présidial de Poitiers (1587-1789) par Pierre Rambaud.

21. Médiathèque F. Mitterrand de Poitiers (salle de Patrimoine et de Recherches), Série I 8, Casier 130, procès-verbaux de visite chez les aubergistes pour la vérification de leurs registres d'inscription des clients et liste des 53 aubergistes et cabaretiers de la ville (vers 1792).

22. SAINT-GENIS, Victor de, *Inventaire des archives municipales de Châtellerauld antérieures à 1790*, Châtellerauld, 1877, p. 2-5, 18-19, 38-44. À compléter par l'inventaire manuscrit des minutes de la sénéchaussée de Châtellerauld par Pierre Rambaud (Arch. dép. de la Vienne, B III, 1-416).

23. Arch. dép. de la Vienne, Dépôt 137, EE 3, contrôles des logements des gens de guerre (1682-1710).

24. CAVAILLÈS, Maria et LECOMTE, Nathalie, *Document d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France*. Parthenay, Éditions du patrimoine, 2000, p. 97-98.

25. LEVESQUE, Louis, *Les anciennes Hôtelleries de Saint-Maixent*, Saint-Maixent, 1913.

26. BRICAULT DE VERNEUIL, Émile, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, Vienne, Série E Supplément, Poitiers, 1921, t. I, p. 30-63. À compléter par

Civray<sup>27</sup> et Montmorillon<sup>28</sup> (entre 5 et 10 établissements) ou encore Chauvigny<sup>29</sup> (4 ou 5 auberges). En outre, comparée à celle de quelques autres grandes villes de l'Ouest français, la densité de ce type de commerces y apparaît relativement forte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Avec 60 auberges pour une population globale d'environ 12 000 à 13 000 individus, la cité niortaise compterait alors, en moyenne, un établissement pour 200 habitants, tandis que Poitiers en comprendrait un pour environ 300 habitants. Les deux villes poitevines feraient donc mieux apparemment, dans ce domaine, que Limoges<sup>30</sup> (28 auberges ou hôtelleries pour 20 000 habitants) et Angers<sup>31</sup> (36 établissements pour 30 000 habitants) et se rapprocheraient même de la situation bordelaise à la même époque<sup>32</sup>.

Des logis situés près des portes d'entrée,  
sur les grandes rues et autour des grandes places

En plus d'être nombreuses, les auberges et hôtelleries de Niort et de Poitiers semblent facilement repérables par les voyageurs de passage. Installés à proximité de lieux très fréquentés, ces établissements paraissent, en effet, presque impossibles à manquer pour tout nouvel arrivant.

Beaucoup de ces commerces se trouvent près des grandes entrées urbaines. Ces auberges sont ainsi bien souvent les premières maisons que découvrent les étrangers à leur arrivée<sup>33</sup>. À Poitiers, on trouve une forte concentration d'hôtelleries aux abords des deux principales portes de la ville. Les Trois Pigeons, le Croissant ou encore l'auberge de Sainte-Catherine ont pignon sur rue aux abords de la porte Saint-Lazare<sup>34</sup>, principale voie

---

l'inventaire manuscrit des minutes de la sénéchaussée de Lusignan par Pierre Rambaud (Arch. dép. de la Vienne, B VI, 1-284). Voir également : JALAIS, Solenne, *Le Monde des cabarets mélusins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude des débits de boissons du Siège royal de Lusignan à partir des minutes du greffe de 1688 à 1789, mémoire de maîtrise* (direction Fabrice Vigier), Poitiers, 2002.

27. BOBE, A., *Histoire de Civray*, Paris, 1935, p. 114-121. Voir également : MICHONNEAU, Aline, *L'Univers des débits de vin civils. Les cabarets et les auberges dans le ressort de la sénéchaussée de Civray de 1699 à 1789, mémoire de maîtrise* (direction Fabrice Vigier), Poitiers, 2002.

28. « Journal de M. Demaillason, avocat du Roi à Montmorillon », publié par M.-V. BARDET, *Archives Historiques du Poitou*, Poitiers, 1908, t. xxxvii, p. 455.

29. DUGUET, Jacques, « Anciennes auberges ou hôtelleries de Chauvigny », *Le Pays chavinois*, 1991, n° 29, p. 43-52.

30. AUDEBAUD, Christophe, « Le milieu de l'hôtellerie à Limoges au XVIII<sup>e</sup> siècle : spécificités et occurrences avec le marchand négociant », *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*, 1998, p. 209-219, en particulier p. 211.

31. MAILLARD, Jacques, *Le Pouvoir municipal...*, op. cit., p. 183 et 185. Angers compte 36 aubergistes et 127 cabaretiers en 1769.

32. BUTEL, Paul et POUSSOU, Jean-Pierre, *La Vie quotidienne à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980, p. 222-226. Le nombre d'auberges, hôtels et cafés bordelais dépassait 300 au XVIII<sup>e</sup> siècle.

33. Sur cette question, voir : BRAY, Bernard, « L'entrée du voyageur dans la ville », dans : *La découverte de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980, p. 587-597.

34. BELIN DE LA LIBORLIÈRE, *Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, Poitiers, 1846, p. 193.

d'accès de la cité et où débouche la grande route de Paris, tandis que les maisons de l'Aigle, de la Croix Blanche, de la Magdeleine et du Saint-Jacques sont installées à proximité de la porte de la Tranchée donnant sur la grande route de Bordeaux<sup>35</sup>. Les ponts sur le Clain et leur passage semblent également attirer ce genre de logis ; sinon comment expliquer la présence des auberges des Trois Angés, des Trois Cardinaux, des Verts Galants et de Saint-Cyprien près du pont du même nom<sup>36</sup>, ou encore des hôtels de la Tête Noire et du Saint-Jean à proximité du pont Joubert<sup>37</sup> ? Sans surprise, la cité niortaise révèle, en tout point, une semblable géographie hôtelière. Tout au sud, les maisons ayant pour enseigne l'image de Saint-Denis, l'Hercule ou la Petite Notre-Dame sont situées à proximité de la porte Saint-Jean, qui ouvre sur la route de La Rochelle<sup>38</sup>. À l'opposé, la porte Saint-Gelais, qui fait face à la route d'Échiré, a dans son voisinage immédiat le Grand Turc et les Trois Marchands au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Près du grand pont qui traverse la Sèvre se trouvent, par ailleurs, la Couronne et, sans doute, la Petite Couronne à la même époque<sup>40</sup>.

Néanmoins, si ces voyageurs de passage décident de ne pas réserver immédiatement une auberge aux entrées de ces deux villes, ils ne doivent normalement avoir aucun mal à en trouver d'autres lorsqu'ils s'aventurent à l'intérieur des murs. Il est vrai que plusieurs rues concentrent alors un nombre très substantiel d'établissements. À Poitiers, la rue du Moulin-à-Vent renferme ceux du Petit-Lion, du Grand et du Petit Saint-Jacques, sans oublier l'hôtellerie du Moulin-à-Vent<sup>41</sup>. Sur l'autre versant du promontoire, dans la grand'rue, on en repère tout autant : il s'agit de l'Oiseau-du-Paradis, de la Corne-de-Cerf, du Bœuf Couronné, des Trois-Cloches ou encore du Saint-Michel<sup>42</sup>. Ces logis sont cependant particulièrement pléthoriques rue de la Tranchée, grande voie de circulation à l'intérieur de la cité, et sur laquelle est installé un grand relais de diligences. On en compte effectivement presque une dizaine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dont le plus renommé est

---

35. Arch. dép. de la Vienne, SAO 457, p. 203, 264, 269, 588, 606 ; BIGOT, Christelle, *Les cabarets du Poitou au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise (direction Fabrice Vigier), Poitiers, 2000*, p. 16-17.

36. GINOT, Émile, « Vieilles histoires d'hôtelleries à Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1927, p. 551-584, en particulier p. 571-572. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 30/27 (minutes Rivière à Poitiers), inventaire à la requête de Radegonde Crozon, veuve de Jean Petit, aubergiste de l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint-Cyprien, paroisse Saint-Saturnin, 19-22 juin 1787.

37. Arch. dép. de la Vienne, SAO 457, p. 104, 115, 504 ; BIGOT, Christelle, *Les cabarets du Poitou...*, op. cit., p. 12, 17, 120, 124.

38. CLOUZOT, H. et FARAUULT, A., *Niort et sa banlieue. Dictionnaire topographique et historique, Niort, Mémoires de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, 1931, p. 158, 218-219, 286-287.

39. *Ibidem*, p. 149, 336.

40. *Ibidem*, p. 105-106.

41. ANDRAULT, Jean-Pierre, *Poitiers à l'âge baroque (1594-1652). Une capitale de province et son corps de ville, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2003, p. 99-100.

42. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 569-571.

alors, sans contestation possible, l'hôtel des Trois Piliers<sup>43</sup>. À Niort, la rue Saint-Jean apparaît tout aussi accueillante pour les nouveaux venus, grâce aux maisons tenues par les hôtes du Gros-Bouchon, des Quatre-Fils-Aymon ou encore du Saint-Martial<sup>44</sup>. Elle est toutefois moins bien lotie, dans ce domaine, que la rue Saint-Gelais où l'on recense, à la même époque, une petite dizaine d'établissements<sup>45</sup>. En plus d'être installées sur ces grands axes intra-urbains, ces hôtelleries se retrouvent également sur les places de ces deux villes. Les places de Notre-Dame<sup>46</sup> et du Marché-Vieil<sup>47</sup>, les plus vastes de Poitiers, rassemblent chacune, selon toute vraisemblance, au moins cinq importantes auberges au cours des deux derniers siècles de l'époque moderne. Elles font mieux que la place du Port à Niort et son unique hôtel du Bon Conseil<sup>48</sup>, ou encore la place du Vieux Marché niortais et ses deux établissements aux enseignes de Saint-André et de Saint-Martin<sup>49</sup>. En revanche, c'est bien aux abords des halles de la cité des bords de Sèvre, qui attirent quantité de marchands français et étrangers toute l'année, que l'on répertorie sans doute la plus forte densité de logis hôteliers de toute la région : on en compte, en effet, une bonne douzaine, près des étals, comme dans les rues adjacentes<sup>50</sup>. Parmi eux, les auberges de Candie, des Trois Pigeons ou des Trois Trompettes figurent parmi les maisons les plus fréquentées au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>.

#### Des hôtels repérables à leurs enseignes

Lorsqu'ils déambulent dans les rues et autour des places de Niort et de Poitiers, les voyageurs de passage doivent pouvoir repérer facilement les établissements susceptibles de les héberger pour la nuit. Toutes les auberges et hôtelleries urbaines possèdent à cet effet une enseigne installée

---

43. ANDRAULT, Jean-Pierre, *Poitiers à l'âge baroque...*, op. cit., p. 100. Parmi les auberges de la rue de la Tranchée, on peut citer : les Trois Piliers, la Truie-qui-file, le Chapeau Vert, le Saint-André, les Trois-Ecus, le Gros-Mouton, le Petit-Mouton et le Dauphin.

44. CLOUZOT, H. et FARAUULT, A., *Niort et sa banlieue...*, op. cit., p. 153, 263, 303.

45. Ibidem, p. 20, 85, 90, 104-105, 112, 154, 234, 236, 323, 339. Les établissements installés, à un moment ou à un autre, rue Saint-Gelais sont : l'Ardoise, le Cheval Blanc, la Cloche-Perce, la Coupe, le Dauphin, la Grue, le Pélican, la Perdrix, le Teil, les Trois Trompettes.

46. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 565-567. Parmi les auberges ayant eu pignon sur rue place Notre-Dame : le Saint-Martin, la Petite-Roue, la Tête Noire, la Fontaine, l'Étoile, le Soleil, le Cheval-de-Bronze, le Petit-Château-Gaillard.

47. Ibidem, p. 572-573. La place du Marché-Vieil est l'actuelle place du maréchal Leclerc (ancienne place d'Armes) de Poitiers. Parmi les établissements hôteliers qui s'y trouvaient aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le Plat d'Étain, la Baleine, le Bien-Nourri, l'Écu-de-France, la Pomme-de-Pin, le Puit doré, l'auberge où pend l'enseigne à l'image de la Ville de Fontainebleau et l'auberge où pend l'enseigne à l'image de Saint-Laurent et de Sainte-Radegonde.

48. CLOUZOT, H. et FARAUULT, A., *Niort et sa banlieue...*, op. cit., p. 47.

49. Ibidem, p. 285, 305.

50. Ibid., voir plan historique de Niort (hors pagination).

51. Ibid., p. 60, 338, 339.

au dessus de leur porte, dont la mission première est de pouvoir être vue de loin par les voitures et les simples piétons<sup>52</sup>.

Tableau 1 – Les types d’enseignes des auberges de Niort et de Poitiers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Types d’enseignes	Niort		Poitiers		Totaux	
	Nombre d’enseignes		Nombre d’enseignes		Nombre d’enseignes	
Noms religieux	15	17,8 %	30	28,3 %	45	23,7 %
Noms d’animaux	20	23,8 %	23	21,7 %	43	22,7 %
Noms liés au commerce, aux métiers	12	14,3 %	10	9,4 %	22	11,6 %
Attributs royaux	9	10,7 %	6	5,7 %	15	7,9 %
Noms de végétaux	7	8,4 %	5	4,7 %	12	6,3 %
Noms de lieux, de villes	3	3,6 %	6	5,7 %	9	4,7 %
Divers	18	21,4 %	26	24,5 %	44	23,1 %
Totaux	84	100 %	106	100 %	190	100 %

En tout cas, les noms de ces maisons hôtelières ont varié au cours des deux derniers siècles de l’époque moderne. Certains logis ont disparu à la suite d’une succession ou faute d’une rentabilité suffisante, tandis que d’autres ont changé d’appellation durant leur existence. Au total, pas moins de 190 enseignes différentes ont ainsi pu être répertoriées entre la fin du règne de Henri IV et la Révolution française. Plusieurs remarques méritent d’ailleurs d’être faites sur la dénomination des auberges de Niort et de Poitiers alors recensées :

– en premier lieu, qu’elles soient figuratives ou simplement écrites, ces enseignes portent globalement des noms assez dissemblables dans les deux cités poitevines. Alors qu’on aurait pu s’attendre à une certaine uniformité, seules 26 auberges niortaises (sur un échantillon de 84) ont des appellations similaires à des établissements rencontrés à Poitiers à la même époque. Les tenanciers semblent donc faire preuve d’une indéniable imagination, puisque moins d’un logis hôtelier sur trois possède une enseigne commune à chacune de ces deux villes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Parmi ces dernières, plusieurs doivent cependant paraître bien familières aux étrangers qui les découvrent pour la première fois, tant leur nom est alors répandu. C’est le cas notamment des hôtelleries du Cheval Blanc, du Lion d’Or, du Chêne Vert, de la Croix Blanche, des Trois Rois, de Saint-Jacques ou de l’Écu de France, dont les dénominations se rencontrent absolument dans toutes les régions, villes et campagnes françaises d’Ancien Régime<sup>53</sup> ;

52. LEGUAY, Jean-Pierre, *La Rue au Moyen Âge*, Rennes, 1984, p. 104-110.

53. BOUDIGNON-HAMON, Michèle, « L’hôtellerie provinciale dans les récits des voyageurs en France », *Gé-Magazine*, n° 63, juillet-août 1988, p. 17-26, en particulier p. 21-22.

– les noms de ces auberges peuvent, par ailleurs, être classés en plusieurs grandes catégories (voir tableau 1). Avec près du quart du total, les enseignes religieuses sont globalement les plus nombreuses dans les deux cités du Poitou. Beaucoup d'entre elles font ainsi pendre, devant leur établissement, l'image d'un saint (par exemple Saint-Christophe, Sainte-Catherine ou Sainte-Radegonde), même si certaines adoptent, dans ce domaine, des appellations plus originales comme le Petit Paradis, la Grâce de Dieu ou les Trois Cardinaux. Ces logis devancent de peu les hôtelleries à nom d'animaux, qui représentent plus de 22 % de l'ensemble. Le bestiaire représenté est d'ailleurs extrêmement varié, et comprend aussi bien des oiseaux (le Pélican, l'Aigle d'Or ou la Perdrix), des poissons (le Saumon ou la Lamproie), des mammifères (les Deux Lyons d'Or, le Bœuf Couronné ou la Baleine), que des animaux imaginaires (le Griffon). Les enseignes liées au commerce hôtelier ou à certains métiers concernent plus de 11 % du total. Quelques-unes d'entre-elles sont de véritables publicités pour l'établissement quand elles s'appellent le Bien Content, le Bien Nourri, le Bon Cru ou la Renommée. Près de 8 % des auberges rappellent, en outre, la souveraineté et les attributs royaux, à l'instar du Grand Louis, du Soleil d'Or, du Palais Royal ou du Bourbon. Dans cet essai de classification, les enseignes florales (la Pomme, le Chêne, la Rose...) ferment enfin la marche, juste devant celles à nom de villes ou de lieux (le Fontainebleau, le Petit Paris ou l'Angleterre). Une part non négligeable de ces hôtelleries (plus de 23 % du corpus) n'a pu trouver leur place dans cette typologie, tant leur désignation était singulière. Parmi ces dernières, on se contentera simplement de citer le Grand Bacha, la Galère, le Gros-Juif, le Temps Perdu ou la Sirène ;

– enfin, la répartition des auberges entre ces diverses catégories varie sensiblement entre les deux villes poitevines. La différence essentielle, que les voyageurs n'ont pu qu'observer, réside dans la faible proportion d'enseignes religieuses à Niort (17,8 %) par rapport à Poitiers (28,3 %). Un tel écart n'est sans doute pas le fait du seul hasard. Il s'explique avant tout par le passé protestant de la cité des bords de Sèvre, dans laquelle résidaient près de 15 % de huguenots jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. Tout au long du xviii<sup>e</sup> siècle, la cité apparaît d'ailleurs comme la plus « déchristianisée » des villes du diocèse<sup>55</sup>. Elle se distingue en cela de Poitiers, siège d'un évêché,

---

54. BENOIST, André, « La société niortaise pendant les temps modernes (xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> siècles) », dans COMBES, Jean (dir.), *Histoire de Niort des origines à nos jours*, Poitiers, 1987, p. 212-213.

55. Niort apparaît comme la ville la plus sécularisée du diocèse de Poitiers aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles : voir VIGIER, Fabrice, « Le catholicisme du pays niortais avant et après la Révolution française. Essai de définition et d'interprétation des sentiments religieux des habitants de Niort et de sa région au xviii<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle », *Le présent d'un passé. Regard sur l'histoire religieuse en sud Deux-Sèvres*, Actes du colloque du samedi 9 octobre 1999 organisé par l'Espace Saint-Hilaire en pays niortais, Niort, 1999, p. 27-44 ; Niort a pourtant failli devenir cité épiscopale au début du xvii<sup>e</sup> siècle : voir VIGIER, Fabrice, « De Maillezais à La Rochelle : le transfert du siège épiscopal au xvii<sup>e</sup> siècle », dans : TREFFORT, Cécile et TRANCHANT, Mathias (dir.), *L'Abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 417-443.

qui fait figure de véritable capitale régionale de la contre-réforme catholique durant toute cette période<sup>56</sup>. Il n'est, par conséquent, guère étonnant d'y trouver alors nettement moins d'établissements placés sous la protection d'un saint ou d'une sainte.

#### Des capacités d'accueil assez considérables

Si les voyageurs en transit à Niort ou à Poitiers n'éprouvent aucune difficulté à y repérer des hôtelleries, encore faut-il que ces dernières puissent ensuite les recevoir et les loger ! Les capacités d'accueil de la cinquantaine d'établissements présents dans ces deux villes sont extrêmement difficiles à apprécier. Pour cela, il faudrait disposer de l'ensemble des registres dans lesquels, depuis l'édit de 1577, les tenanciers étaient tenus d'inscrire le nom des clients qui venaient y passer une ou plusieurs nuits<sup>57</sup>. Malheureusement, aucun document de ce type n'est parvenu jusqu'à nous. Il est toutefois possible de combler, au moins partiellement, cette lacune en étudiant un échantillon représentatif d'inventaires après décès d'aubergistes, ainsi que quelques visites et descriptions d'hôtelleries des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. En tout cas, faute de mieux, un corpus concernant 10 établissements de Niort et 10 autres de Poitiers (c'est à dire correspondant à environ 20 % du total des logis), permet de mieux cerner les lieux alors proposés aux gens en quête d'hébergement.

#### Des « maisons » souvent bâties selon la même organisation

Après avoir aperçu l'enseigne d'une auberge, les voyageurs découvrent généralement le même genre de maisons à Niort et à Poitiers. En effet, si l'on se fie à la vingtaine de logis pour lesquels on dispose d'un descriptif assez détaillé (voir tableau 2), les hôtelleries poitevines ont beaucoup de points communs. À l'instar de ce que l'on observe dans d'autres villes françaises<sup>58</sup>, elles présentent, en effet, une structure et une organisation des locaux souvent identiques.

Toutes ces auberges, ou presque, s'ouvrent d'abord sur la rue et l'extérieur par un « grand portail à deux battants » ou une « porte cochère ». Cette dernière est généralement suffisamment haute pour permettre à un cheval et son cavalier d'y entrer sans avoir à mettre pied à terre. C'est

---

56. VIGIER, Fabrice, « L'identité religieuse de quelques contrées du Centre-Ouest français aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : analyse comparative de cinq « pays » du diocèse de Poitiers entre le règne de Louis XIV et la guerre de 1914-1918 », dans BASQUE, Maurice et COUTURIER Jacques-Paul (dir.), *Les Territoires de l'identité. Perspectives acadiennes et françaises XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Université de Moncton, 2005, p. 83-110.

57. ISAMBERT, DECRUSY, TAILLANDIER, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, 1929, t. XIV, p. 320-325, « Édit sur les hôtelleries, cabarets et tavernes de mars 1577 ».

58. *Le Voyage en France. Du maître de poste au chef de gare 1740-1914*, Musée national de la Voiture et du Tourisme, château de Compiègne, 1997, p. 47-53.

le cas, par exemple, de l'auberge du Lion d'Or à Poitiers<sup>59</sup> ou encore de celle du Beau Soleil à Niort à la fin de l'Ancien Régime<sup>60</sup>. En tout cas, tout étranger ou client potentiel pénètre systématiquement par ce type d'entrée. Une fois la « porte principale » franchie, il arrive toujours dans une cour, qui peut éventuellement lui permettre de stationner et de descendre de sa monture. Plusieurs hôtelleries possèdent même plusieurs espaces de ce genre, qui communiquent alors les uns avec les autres. Le Saint-Cyprien<sup>61</sup> et les Trois Piliers de Poitiers<sup>62</sup>, ainsi que le Faisan<sup>63</sup> ou la Table Royale<sup>64</sup> de Niort, comptent ainsi deux cours. Ils font cependant moins bien, dans ce domaine, que l'auberge du Plat d'Étain, sise sur la place royale de la capitale du Poitou, qui semble en disposer de trois à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>.

Tableau 2 – La composition de 20 auberges de Poitiers et de Niort  
(fin XVII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècle)

Auberges	Lieux	Étages	Cours	Écuries	Caves	Cuisines	Salons	Chambres	Lits
Les Trois Piliers (1786)	Poitiers	2	2	2	1	1	1	19	47
La Tête Noire (1784)	Poitiers	2	1	1	1	1	1	11	25
Les Trois Pigeons (1790)	Poitiers	2	1	3	1	1	1	10	
Le Plat d'Étain (1793)	Poitiers	1	3	?	1	1	1	8	20
Le Saint-Cyprien (1787)	Poitiers	2	2	1	2	1	2	7	23
Le Faisan (1731)	Niort	1	2	1	2	1	1	7	
Le Cygne (1779)	Niort	1	?	3	1	1	1	6	

59. TEXIER, Amélie, Nicolas Véron, aubergiste de Poitiers au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une réussite mystérieuse (1747-1826), mémoire de maîtrise (direction Sébastien Jahan), Poitiers, 1999, p. 52.

60. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge du Beau Soleil, sise paroisse Notre-Dame de Niort, faubourg Saint-Jean, 12 août 1754.

61. Arch. dép. de la Vienne, 4 B 30/27, inventaire à la requête de Radegonde Crozon, veuve de Jean Petit, aubergiste de l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint-Cyprien, paroisse Saint-Saturnin de Poitiers, 19-22 juin 1787 (étude Rivière).

62. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, 22 juin 1786.

63. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge du Faisan, sise sous les halles à Niort, 18 décembre 1731.

64. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge de la Table Royale, grand'rue Saint-Gelais à Niort, 13 mars 1711.

65. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 11/30, inventaire des meubles et effets, demeure après le décès de la veuve Pensichet, 26-27 janvier 1793.

La Table Royale (1711)	Niort	1	2	1	2	1	1	6	
Le Lion d'Or (An X)	Poitiers	2	1	2	?	1	?	5	
Le Beau Soleil (1754)	Niort	1	2	1	1	1	?	5	
Le Compas (1727)	Niort	1	?	1	1	1	?	5	
La Petite Roue (1788)	Poitiers	1	1	1	1	1	?	5	
La Ville de Fontaine-bleau (1691)	Poitiers	1	?	?	?	1	?	5	7
La Cloche-Perce (1763)	Niort	2	1	1	1	1	1	4	
Le Palais Royal (1754)	Niort	1	2	1	2	1	1	4	
Le Turc (1768)	Poitiers	1	1	1	2	1	?	4	13
Le Saint-Pierre (1752)	Niort	1	2	2	1	1	1	3	
Les Trois Marchands (1730)	Niort	1	1	2	?	1	?	3	
La Souche (1748)	Poitiers	1	?	1	?	?	?	2	3
Le Saint-Jacques (1743)	Niort	0	1	2	1	?	1	1	

Autour de cet espace, s'organisent plusieurs séries de bâtiments. Il y a presque systématiquement au moins une écurie, qui offre la possibilité aux voyageurs de laisser reposer leurs chevaux. On en recense même plusieurs dans les logis hôteliers les mieux équipés : deux au Trois Marchands<sup>66</sup> et au Saint-Jacques<sup>67</sup>, et même trois au Cygne dans la cité des bords de Sèvre<sup>68</sup>. Pour certains établissements, la grandeur des écuries apparaît d'ailleurs comme un élément susceptible d'attirer la clientèle. À Niort toujours, l'hôtel d'Angleterre se vante d'être « capable de contenir quarante voitures<sup>69</sup> », tandis le Saint-Pierre dispose de deux écuries pouvant accueillir respective-

66. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge des Trois Marchands, sise près de la porte Saint-Jean à Niort, 8 juillet 1730.

67. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge à l'enseigne de Saint-Jacques à Niort, 25 septembre 1743.

68. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge du Cygne, située près de la porte Saint-Gelais à Niort, 15 janvier 1779.

69. Affiches du Poitou, jeudi 28 mai 1789, p. 88.

ment « douze [...] et dix chevaux<sup>70</sup> ». Ces locaux destinés à héberger les animaux sont, la plupart du temps, aménagés à l'étage en greniers et en fenils, dans lesquels est souvent stocké le foin nécessaire à leur entretien. Il peut également y avoir, à proximité immédiate, d'autres bâtiments à vocations différentes. Ce peut être un hangar, comme à la Tête Noire<sup>71</sup>, une grange au Beau Soleil<sup>72</sup>, une « petite buanderie » à l'hôtellerie Saint-Pierre<sup>73</sup> ou encore un cellier à l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint-Cyprien<sup>74</sup>.

À côté de toutes ces dépendances, se trouvent toujours, autour de la cour, un ou plusieurs logis plus spécialement consacrés aux clients. C'est sous ces appartements que sont situées généralement les caves de l'établissement. Elles sont une, ou deux au maximum, et abritent l'ensemble des barriques et des bouteilles, indispensables à leur commerce. La cave de la Tête Noire contient ainsi, entre autres choses, pas moins de « cinquante barriques de vin » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>. Il faut dire que toutes ces maisons, en plus d'être des hôtelleries, sont aussi des débits importants de boissons pour une clientèle d'habitues. Dans le même bâtiment, au rez-de-chaussée, le voyageur découvre habituellement une grande salle, qui tient lieu de pièce de réception pour les nouveaux venus. Dans certaines auberges, elles portent parfois le nom de « salon », comme à la Table Royale<sup>76</sup> ou au Saint-Cyprien<sup>77</sup>. Cette pièce apparaît, très souvent, relativement grande et surtout bien adaptée à la réception de visiteurs. La « salle » du Plat d'Étain comprend ainsi une grande cheminée, « deux tables avec leurs pliants », deux lits, deux armoires et une tapisserie<sup>78</sup>. Elle est située à proximité de la cuisine, présente dans pratiquement tous les logis recensés. Cette dernière est normalement équipée de tout le matériel nécessaire à la préparation de repas. Par exemple, la cuisine du Turc à Poitiers, sans être exceptionnelle,

---

70. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge à l'enseigne de Saint-Pierre, faubourg de la Porte Saint-Jean à Niort, 30 mars 1734.

71. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 12/294, inventaire des meubles, effets, titres et papiers qui composaient la communauté de Louise Anne Bertault, veuve de Pierre Ribaudeau, aubergiste de l'hôtel de la Tête Noire, paroisse Sainte-Opportune de Poitiers, 18 août 1784 (minutes François Duchasténier).

72. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge du Beau Soleil, paroisse Notre-Dame de Niort, faubourg Saint-Jean, 12 août 1754.

73. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge où pend l'enseigne à l'image de Saint-Pierre, faubourg Porte Saint-Jean de Niort, 30 mars 1734.

74. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 30/27, inventaire à la requête de Radegonde Crozon, 22 juin 1787, op. cit.

75. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 12/294, inventaire des meubles, effets, titres et papiers qui composaient la communauté de Louise Anne Bertault, veuve de Pierre Ribaudeau, aubergiste de l'hôtel de la Tête Noire, paroisse Sainte-Opportune de Poitiers, 18 août 1784 (minutes François Duchasténier).

76. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge de la Table Royale, grand'rue Saint-Gelais à Niort, 13 mars 1711.

77. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 30/27, inventaire à la requête de Radegonde Crozon, 19-22 juin 1787, op. cit.

78. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 11/30, inventaire des meubles et effets, demeure après le décès de la veuve Pensichet, 26-27 janvier 1793, op. cit.

semble assez bien pourvue avec ses « sept chaudrons », ses « deux poissonnières », ses « deux poislons », ses six « poisles à frire », ses « trois lesche frites », sans oublier ses « sept saladiers » et sa « marmite avec son couvercle<sup>79</sup> ». Il est vrai que ces établissements proposent presque toujours, entre autres services, à manger à leur clientèle. Suivant l'agencement des locaux, d'autres types de pièces existent dans ces hôtelleries. On y accède par des escaliers, des « corridors » ou des galeries. Ce peut être de simples « réduits », des cabinets ou des faux greniers. Toutefois, l'essentiel du logis consiste en des chambres, situées aussi bien au rez-de-chaussée qu'aux étages, dont la fonction première est d'héberger les voyageurs pour une ou plusieurs nuits.

### Des possibilités d'hébergement très variables

Lorsqu'un étranger ou un habitué franchit la porte d'une auberge de Niort ou de Poitiers, il n'est pas toujours certain d'y trouver un toit pour la nuit. Le nombre de chambres disponibles n'est jamais illimité, et semble effectivement varier assez considérablement d'un établissement à l'autre. Au vu de notre échantillon (tableau 2), il paraît d'ailleurs possible de distinguer, très schématiquement, trois grands types de logements hôteliers à Niort et à Poitiers.

Il y aurait, tout d'abord, les hôtelleries à forte, voire très forte, capacité d'accueil. Ce serait, en l'occurrence, les « maisons » disposant d'au moins 10 chambres aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il s'agit de logis assez exceptionnels et comparables, au moins par leur taille, aux hôtels particuliers des privilégiés et à certains bâtiments publics<sup>80</sup>. Aussi, sur les vingt auberges étudiées, trois seulement figurent dans cette catégorie. Elles sont toutes situées à Poitiers, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'en existait pas à Niort à la même époque. À l'entrée de la ville, l'hôtellerie des Trois Pigeons impressionne, très certainement, tous les voyageurs par les grandes dimensions de son bâtiment qui fait face à la porte Saint-Lazare. En plus de sa cuisine et de son salon, elle possède deux « chambres basses » au rez-de-chaussée, quatre « chambres hautes » au premier étage, trois autres au second, sans oublier une petite chambre située dans une dépendance voisine<sup>81</sup>. Son logis principal semble d'ailleurs si imposant que les autorités municipales viennent parfois accueillir et haranguer, devant sa façade, certains illustres personnages lors de leur arrivée à Poitiers<sup>82</sup>. C'est aussi de là que partent les « rouliers [...] qui chargent pour Tours, Orléans, Paris et Rouen » à la fin

79. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 12/328, inventaire de la maison et hôtellerie du Turc appartenant à Rose Baudinot, 9 juin 1768 (minutes Delabadonnière).

80. PARDAILHÉ-GALABRUN, Annik, *La Naissance de l'intime. Trois milles foyers parisiens XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1988, p. 240.

81. TEXIER, Amélie, Nicolas Véron..., op. cit., p. 51-52.

82. BRICAULT DE VERNEUIL, « Journal d'Antoine Denesde, marchand ferron à Poitiers, et de Marie Barré sa femme (1628-1687) », *Archives Historiques du Poitou, Poitiers*, 1885, t. XV, p. 196-198.

de l'Ancien Régime<sup>83</sup>. Tout aussi vaste paraît être l'auberge de la Tête Noire dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, installée au plein cœur de la cité, sur la place Notre-Dame. Cet établissement est le résultat de la fusion de deux anciens hôtels voisins<sup>84</sup>. Du coup, plusieurs bâtiments communiquent les uns avec les autres, sans que l'on comprenne toujours avec exactitude l'agencement des lieux. Onze chambres sont, en tout cas, à la disposition de la clientèle<sup>85</sup> et semblent recevoir régulièrement les messagers de retour de Bretagne, d'Anjou, de Limousin et d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. Toutefois, l'hôtellerie la plus importante de Poitiers n'en reste pas moins celle des Trois Piliers. Son corps de logis apparaît gigantesque et comprend dix-neuf chambres en 1786. Pour les distinguer, mais aussi sans doute pour s'attirer une clientèle de qualité, l'hôte des lieux a donné des noms à certaines d'entre-elles. Les voyageurs de passage ont ainsi la possibilité de dormir dans la « chambre bleue », la « chambre verte », la « chambre à Hilaire » ou encore la « grande chambre », de loin la plus luxueuse<sup>87</sup>. Bénéficiant d'une assez bonne renommée<sup>88</sup>, l'établissement apparaît, en tout cas, suffisamment vaste pour que des personnalités éminentes y descendent, à l'occasion, avec leur suite. C'est le cas, pour ne citer qu'eux, du duc d'Épernon en juin 1641, de l'ambassade turque en février 1721, ou encore du prince et de la princesse de Conti en juin 1730<sup>89</sup>.

La plupart des auberges poitevines présente cependant un profil différent. Il s'agit des hôtelleries que l'on peut qualifier de « moyennes », car disposant d'un ensemble de 4 à 8 chambres seulement pour leur clientèle. C'est, de loin, le groupe le plus nombreux, puisque pas moins de 13 des 20 établissements de notre échantillon se classent dans cette catégorie. Leur logis comprend généralement un seul étage, même si certains d'entre eux en comptent deux. Tel paraît être notamment le cas du Saint-Cyprien<sup>90</sup> et du Lion d'Or à Poitiers<sup>91</sup>, et de la Cloche-Perce à Niort dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>92</sup>. Même si leur capacité d'accueil est moindre par rapport aux « maisons » précédentes, leurs hôtes semblent cependant vouloir faire des efforts pour valoriser leur intérieur et donner parfois un

---

83. Médiathèque F. Mitterrand de Poitiers (salle de Patrimoine et de Recherches), DM 705, Almanach Provincial du Poitou pour l'An de Grâce mil sept cent soixante quatorze, Poitiers, 1774, p. 170.

84. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 566 ; Affiches du Poitou, jeudi 6 mai 1779, n° 18 et 19, p. 73.

85. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 12/294, inventaire des meubles, effets, titres et papiers qui composait la communauté de Louise Anne Bertault..., 18 août 1784, op. cit.

86. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 566.

87. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, 22 juin 1786.

88. Voir par exemple : PERRAULT, Claude, Voyage à Bordeaux, Paris, 1909, p. 154.

89. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 578-580.

90. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 30/27, inventaire à la requête de Radegonde Crozon, 19-22 juin 1787, op. cit.

91. TEXIER, Amélie, Nicolas Véron..., op. cit., p. 52.

92. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge de la Cloche-Perce 31 janvier 1763.

certain cachet à leur commerce. Ainsi, à l'auberge où pend pour enseigne la Ville de Fontainebleau, Jean Sabourin et sa femme Louise Dazay n'hésitent pas à baptiser de « chambre rouge » leur plus belle pièce qui, il est vrai, a vue sur la place royale de Poitiers à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>. Ils sont imités par leur confrère Denis Olivier du Faisan à Niort, qui donne les noms de « chambre grise » et de « chambre de la cloche » à deux de ses plus beaux logements au début des années 1730<sup>94</sup>. Quant à la veuve Pansichet du Plat d'Étain, elle propose une « chambre verte » et une « chambre de jouvence » à ses meilleurs clients de Poitiers dans les premières années de la Révolution française<sup>95</sup>. Parmi ces hôtelleries à capacité moyenne, une petite majorité compte cinq ou six chambres, en plus des autres pièces et dépendances. L'auberge de La Table Royale apparaît, à ce titre, très représentative des réalités hôtelières poitevines d'Ancien Régime. Situés rue Saint-Gelais à Niort<sup>96</sup>, ses locaux s'organisent autour de deux cours, une grande et une petite, au début du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>. Une écurie accueille les chevaux et les voitures, tandis que deux corps de bâtiments sont plus particulièrement destinés au logement des clients. Le premier se compose d'une cuisine, d'un « sallon » et d'une « grande chambre basse » au rez-de-chaussée, et de deux « chambre[s] haute[s] » au premier étage. À côté, l'autre bâtisse apparaît plus modeste avec seulement trois chambres, les différentes pièces de l'établissement (dont trois greniers, une « entrechambre » et une boutique) communiquant par un ensemble de trois galeries. Loin d'être exceptionnelle, cette « maison » fait figure d'archétype d'auberge « moyenne », à laquelle devait très certainement être habitués les voyageurs du xviii<sup>e</sup> siècle.

Il existerait, enfin, une dernière catégorie de logis hôteliers dans les deux cités poitevines : ceux à très faible possibilité d'hébergement car disposant d'un maximum de trois chambres. Accueillir des voyageurs pour une ou plusieurs nuits ne semble d'ailleurs pas être la priorité de ces quelques établissements. Ainsi, l'hôtel des Trois Marchands, situé « hors et près la porte Saint-Jean » de Niort ressemble également beaucoup à une exploitation agricole<sup>98</sup>. Certes, son tenancier tire ses revenus de l'hébergement de clients de passage, mais aussi de son jardin, de son pigeonnier et de ses deux borderies qui jouxtent son logis au début des années 1730. Son

93. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 12/185, inventaire des meubles de la communauté de Louise Dazay et de feu Ivan Sabourin son mari, auberge où pend pour enseigne la Ville de Fontainebleau, place royale, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, du 4 janvier 1691 (minutes Claude Cailler).

94. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge du Faisan, sise sous les halles à Niort, 18 décembre 1731.

95. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 11/30, inventaire des meubles et effets, demeure après le décès de la veuve Pensichet, 26-27 janvier 1793, op. cit.

96. CLOUZOT, H. et FARAUULT, A., Niort et sa banlieue..., op. cit., p. 320.

97. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge de La Table Royale, grand'rue Saint-Gelais à Niort, 13 mars 1711.

98. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge des Trois Marchands, hors et près de la Porte Saint-Jean de Niort, 8 juillet 1730.

confrère du Saint-Pierre n'adopte visiblement pas la même stratégie pour gagner sa vie. Disposant seulement de trois chambres, il semble avoir fait avant tout de son auberge une halte pour les gens de passage et les habitués désireux de boire et de manger. C'est pourquoi il aurait autant investi dans ses écuries : il en possède d'ailleurs deux, une « avec porte à deux battants » et une autre toute « neuve » au début des années 1750<sup>99</sup>. Quant aux deux dernières hôtelleries, leur capacité d'accueil est quasi nulle. Les auberges de la Souche à Poitiers<sup>100</sup>, et de Saint-Jacques à Niort<sup>101</sup>, n'offrent qu'une seule chambre à leur clientèle respective. Aucune d'entre elles n'est même dotée d'une véritable cuisine, pouvant fournir de substantiels repas. Malgré leur statut, elles font donc figure de simples cabarets, où l'on vient seulement pour boire du vin.

### Des « parcs » hôteliers plutôt importants

Bien qu'essentielles, les chambres et pièces existantes ne sont pas les seuls éléments permettant d'apprécier les capacités de logement des hôtelleries poitevines. Lorsqu'un voyageur débarque dans une auberge, le nombre de lits disponibles apparaît tout aussi important. À ce propos, les inventaires après décès poitevins livrent quelques informations éclairantes sur les intérieurs hôteliers de Niort et de Poitiers (tableau 2).

Tout d'abord, on ne peut qu'être frappé par la grande variabilité du nombre de lits. En effet, entre l'auberge la mieux dotée (47 lits)<sup>102</sup> et la moins bien pourvue (3 lits)<sup>103</sup>, l'écart est énorme. Cela signifie qu'un étranger a tout intérêt à s'adresser directement à un grand logis s'il désire avoir toutes ses chances d'y passer la nuit. En d'autres termes, mieux vaut aller sonner au Saint-Cyprien (23 lits) ou au Plat d'Étain (20 lits), qu'au Turc (13 lits) ou à la Ville de Fontainebleau (7 lits) de Poitiers. Sans surprise, ces lits se trouvent, pour l'essentiel, dans les chambres de ces maisons hôtelières. Dans près des trois quarts des cas, ces pièces semblent gar-

---

99. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge où pend l'enseigne à l'image de Saint-Pierre à Niort, 30 mars 1734 et 26 septembre 1752.

100. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 13/200, inventaire de l'auberge où pend pour enseigne la Souche, faubourg de la Tranchée, paroisse Saint-Triaie de Poitiers, 10 et 11 janvier 1748 (minutes Arrivé). Cet établissement compte, à vrai dire, 2 chambres, mais l'une d'entre elles est continuellement occupée par le propriétaire des lieux. L'auberge de la Souche est pourtant le point de départ des « rouliers [qui chargent] pour Niort, Fontenay, Angoulême, Aigre, La Rochelle, et lieux de même route » à la fin de l'Ancien Régime (Médiathèque F.-Mitterrand de Poitiers, DM 705, Almanach Provincial du Poitou pour l'An de Grâce mil sept cent soixante quatorze, Poitiers, 1774, p. 170).

101. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Supplément 43, visite de l'auberge où pend pour enseigne l'image de Saint-Jacques à Niort, 25 septembre 1743.

102. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, 22 juin 1786.

103. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 13/200, inventaire de l'auberge où pend pour enseigne la Souche, faubourg de la Tranchée, paroisse Saint-Triaie de Poitiers, 10 et 11 janvier 1748 (minutes Arrivé).

nies d'une ou deux couches<sup>104</sup>. Elles sont néanmoins parfois mieux équipées. Par exemple, aux Trois Piliers, la « chambre verte » en possède trois, pendant que la « chambre du pavillon » en a quatre à la fin de l'Ancien Régime<sup>105</sup>. Surtout toutes n'ont pas le même standing. Les deux « lits à la duchesse » de la « grand'chambre » des Trois Piliers<sup>106</sup> n'ont visiblement rien à voir avec la literie de l'auberge à l'enseigne du Turc, faubourg de la Cueille-Mirebalaise, au même moment<sup>107</sup>. Toutefois, les lits offerts à la clientèle ne sont pas exclusivement installés dans les chambres basses ou hautes. On les découvre aussi dans les autres pièces des établissements. À l'hôtellerie Saint-Cyprien, le salon contient ainsi deux lits, tandis que la cuisine et la salle en ont trois chacune<sup>108</sup>. Ils font cependant moins bien que la pièce dénommée « la tribune » des Trois Piliers, véritable petit dortoir où l'on ne dénombre pas moins de cinq lits en 1786<sup>109</sup>. Par conséquent, les voyageurs ne sont pas toujours certains de dormir dans une vraie chambre lorsqu'ils logent dans ces auberges. Ils ne sont d'ailleurs pas sûrs non plus d'y dormir seuls, puisqu'il semble assez fréquent de mettre deux personnes par lit, même parfois lorsque celles-ci ne se connaissent pas.

Quoi qu'il en soit, si l'on considère la vingtaine de logis dont on connaît l'agencement des lieux comme représentative des réalités hôtelières, il est sans doute possible de se risquer à estimer les capacités d'accueil de Niort et de Poitiers aux <sup>xvii</sup>e et <sup>xviii</sup>e siècles. Ces auberges possèdent, en moyenne, six chambres dans lesquelles se trouvent entre deux et trois lits<sup>110</sup>. Au vu de l'échantillon précédent, chaque établissement contient ainsi environ 15 lits, pouvant accueillir 30 personnes. Or, si l'on se souvient que les deux cités poitevines comptent alors une cinquantaine de logis chacune, leurs possibilités d'hébergement journalier se situent donc aux alentours de 1 500 individus. Ce nombre doit cependant être considéré comme un minimum. En effet, à côté de ces auberges, les simples cabarets, nombreux et souvent bien pourvus en chambres et en lits, n'hésitent pas à proposer le gîte à leur clientèle, même s'ils n'ont pas formellement le droit d'exercer ce

104. Cette petite statistique a été établie à partir de 7 inventaires après décès d'aubergistes de Poitiers, représentant un ensemble de 47 chambres. Sur ces 47 chambres, 17 disposaient d'un seul lit, 18 deux lits, 6 trois lits et 6 enfin quatre lits.

105. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, 22 juin 1786.

106. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, 22 juin 1786.

107. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 12/328, inventaire de la maison et hôtellerie du Turc appartenant à Rose Baudinot le 9 juin 1768 (minutes Delabaddonnière).

108. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 30/27, inventaire à la requête de Radegonde Crozon, 19-22 juin 1787, op. cit.

109. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers 22 juin 1786.

110. Pour mettre au point cette moyenne (entre 2 et 3 lits par chambre) supérieure au nombre de couches que l'on trouve effectivement dans les seules chambres, on a pris en compte les lits existant dans les autres pièces (cuisines, salles...) des différents établissements.

genre de commerce <sup>111</sup>. Par conséquent, il y a fort à parier – même si l'on doit rester très prudent – que Poitiers, comme Niort, peuvent sans doute héberger quotidiennement, grâce à tous leurs hôtels et cabarets, au moins 2 000 personnes au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Cela représente, quand même, plus de 10 % de leur population totale respective.

Des changements sans véritable bouleversement au XVIII<sup>e</sup> siècle

Sur la longue durée, les voyageurs de passage trouvent, à quelques détails près, les mêmes conditions d'hébergement à Niort et à Poitiers entre le début du XVII<sup>e</sup> siècle et la Révolution française. Mis à part peut-être une petite amélioration du confort et l'apparition de quelques boissons nouvelles (en particulier la bière et le café<sup>112</sup>), les auberges poitevines offrent des services quasiment identiques à leur clientèle au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Quoique ténues, de sensibles évolutions sont néanmoins perceptibles dans les quelques décennies qui précèdent la Révolution. Ces petits changements, qu'il conviendrait de confirmer par d'autres investigations, concernent d'ailleurs plus l'activité strictement commerciale de ces établissements que les réelles conditions matérielles d'accueil des voyageurs.

Des structures d'accueil en sensible évolution ?

De subtils changements d'ordre structurel semblent tout d'abord intervenir dans le parc hôtelier des deux cités. Loin d'être des bouleversements, il s'agit de légères tendances, observables seulement sur la longue durée et sur plusieurs séries d'exemples.

On note, en premier lieu, une petite diminution de la densité des auberges entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et la période révolutionnaire. Certes, à Niort, le nombre de commerces de ce genre (environ 50) reste stable durant toute cette période. Mais, dans le même temps, la population globale niortaise augmente considérablement et passe de 9 500 habitants dans les années 1690 à environ 15 000 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>113</sup>. Si l'offre en hôtellerie avait suivi l'évolution démographique, ce n'est donc pas 50 mais au

---

111. Pour ne prendre que ces deux exemples, le cabaret de Pierre Laurendeau, situé faubourg et paroisse Saint-Saturnin de Poitiers, comprend 4 chambres et au moins 4 lits en 1783 [Arch. dép. de la Vienne, 4 E E27/410, inventaire à la requête de Louis Laurendeau cabaretier, faubourg et paroisse de Saint-Saturnin de Poitiers, 9 mai 1783 (minutes Cognac)], tandis que le cabaret de Marie Payrault et René Dagouet, paroisse Saint-Jean de Montierneuf de Poitiers, compte 5 chambres et 7 lits en 1785 [Arch. dép. de la Vienne, 4 E 30/27, inventaire pour dissoudre la communauté qui était entre feu Marie Payrault et René Dagouet, marchand cabaretier, demeurant paroisse Saint-Jean de Montierneuf de Poitiers, 2 mai 1785 (minutes Rivière)].

112. BOISSONNADE, Prosper, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution*, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1898, t. I, p. 223-224.

113. COMBES, Jean (dir.), *Histoire de Niort...*, op. cit., p. 211.

moins 75 logis que les voyageurs auraient dû trouver dans la cité des bords de Sèvre en 1789! La situation est un peu différente à Poitiers, où la population stagne aux alentours de 18 000 à 20 000 durant les deux derniers siècles des temps modernes<sup>114</sup>. Or, simultanément, le nombre d'auberges semble avoir légèrement tendance à diminuer : on en compte ainsi une soixantaine au début du règne de Louis XIV contre à peine plus de cinquante dans les premières années de la Révolution. L'évolution dans les deux villes présente donc certaines similitudes, même si la baisse apparaît proportionnellement plus spectaculaire à Niort qu'à Poitiers<sup>115</sup>.

Parallèlement et en toute logique, les établissements disponibles paraissent, si l'on peut dire, sensiblement s'agrandir au fil du temps. En effet, les maisons accueillant les voyageurs semblent, en moyenne, globalement plus vastes à la fin du XVIII<sup>e</sup> qu'au cours du siècle précédent. Plusieurs indices confirment visiblement cette tendance. En premier lieu, est-ce vraiment le fait du seul hasard si les cinq plus imposantes hôtelleries (en nombre de pièces et de dépendances) de notre échantillon d'inventaires après décès et de visites de logis datent toutes de l'extrême fin de l'Ancien Régime (tableau 2 : La composition de 20 auberges de Poitiers et de Niort fin XVII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècles)? N'est-ce pas, au contraire, le signe tangible d'une évolution séculaire qui privilégie les auberges à plus grande capacité d'accueil? En tout cas, plusieurs établissements se dotent de nouveaux locaux au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'hôtel des Trois Piliers, maison pourtant la plus vaste de Poitiers, acquiert ainsi, dans les années 1730, les bâtiments des anciennes « petites boucheries » de Saint-Hilaire pour y installer « des chambres pour les voyageurs<sup>116</sup> ». Quelques années plus tard, son confrère Pierre Rigaudeau, tenancier de la Tête Noire, achète le logis voisin de la Fontaine pour en faire un seul établissement<sup>117</sup>. Il se trouve, dès lors, à la tête de l'une des auberges les mieux dotées en chambres de la capitale du Poitou. Si certaines hôtelleries prospèrent, d'autres en revanche disparaissent dans le même temps. Le nombre de ces commerces baisse ainsi très sensiblement dans la rue de la Tranchée – pourtant l'un des grands axes intérieurs de la cité pictave – dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors qu'on en dénombrait une dizaine au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup>, on n'en compte plus guère que cinq ou six dans les quelques décennies qui précèdent la Révolution<sup>119</sup>. Les

114. PÉRET, Jacques, « De Louis XIV à la Révolution », dans FAVREAU, Robert (dir.), *Histoire de Poitiers*, Toulouse, 1985, p. 237-238.

115. À Niort, la densité – c'est à dire le rapport entre la population totale et le nombre d'hôtelleries – est de l'ordre de 1 auberge pour 190 habitants à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, contre 1 auberge pour 300 habitants à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. À Poitiers, dans le même temps, la densité hôtelière passe de 1 auberge pour 320 habitants à 1 auberge pour 360 habitants.

116. Arch. dép. de la Vienne, G 615, reconstruction des petites boucheries de Saint-Hilaire par l'hôte des Trois Piliers, qui installe au-dessus des étaux des chambres pour les voyageurs.

117. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 566.

118. Ibidem, p. 575-583.

119. Arch. dép. de la Vienne, G 627, Rues des Trois Piliers et de la Tranchée : déclarations, ventes, arrentements, baux à ferme de maisons relevant du chapitre de Saint-Hilaire (1768-

plus petits établissements, ceux du Saint-André, du Chapeau Vert ou de la Truie-qui-file, semblent y avoir disparu dans l'intervalle, laissant le champ libre aux grandes maisons hôtelières comme les Trois Piliers.

Une dernière petite tendance structurelle semble enfin se percevoir dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle qui voit un même aubergiste à la tête de plusieurs établissements. Quelques exemples poitevins s'avèrent, sur ce point, éclairants. Jean Adhenet, « hôte de l'auberge où pend pour enseigne la Cloche Perse », prend ainsi à ferme le logis des Trois Anges en juillet 1748<sup>120</sup>. Il devient ainsi le gérant de deux maisons hôtelières assez bien placées à Poitiers : l'une en plein cœur de la cité, près de la place du pilori, l'autre à proximité du pont Saint-Cyprien et de sa promenade des cours. Son activisme semble imité, une génération plus tard, par René François Maury qui se targue aussi de la qualité de « pâtissier-traiteur » dans les années 1770 et 1780. Après avoir tenu successivement les auberges du Saint-Étienne et du Cheval de Bronze, il prend possession de l'hôtel des Trois Rois en 1778<sup>121</sup>, puis achète en 1781 le logis du Cheval Blanc<sup>122</sup>, situé également près de la porte Saint-Lazare où débouche la grande route de Paris. Toutefois, celui qui semble avoir le plus grand sens des affaires à la veille de la Révolution française se nomme Nicolas Veron. Ce personnage énigmatique, dont on ignore l'origine de la fortune, devient un personnage essentiel du monde hôtelier poitevin. En quelques années, il prend effectivement possession des hôtelleries du Lion d'Or (avant 1782), du Grand Turc et de La Petite Roue (en 1788), avant de prendre à bail l'auberge des Trois Pigeons en 1790<sup>123</sup>. Le plus étonnant dans l'affaire, c'est que tous ces établissements se trouvent concentrés dans un même périmètre : celui de la Cueille-Mirebalaise, hors la porte Saint-Lazare. Cela signifie concrètement qu'à la fin de l'Ancien Régime, les voyageurs arrivant par la route de Mirebeau, voire de Paris, ont de fortes chances de s'arrêter dans l'un de ses hôtels.

#### Des méthodes de publicité déjà sollicitées

En plus de ces timides changements d'ordre organisationnel, certaines auberges poitevines et niortaises cherchent visiblement à mieux faire connaître leur établissement dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

1769); Médiathèque F. Mitterrand de Poitiers (salle de Patrimoine et de Recherches), Série I 8, Casier 130, procès-verbaux de visite chez les aubergistes pour la vérification de leurs registres d'inscription des clients et liste des 53 aubergistes et cabaretiers de la ville (vers 1792).

120. Arch. dép. de la Vienne, 4 E 13/200, ferme de René Poinsain, maître architecte de Poitiers, à Jean Adhenet, hôte de l'auberge où pend pour enseigne la Cloche Perse et son épouse Louise Brun, pour le logis ou auberge où pend pour enseigne Les Trois Anges, située paroisse de la Résurrection, du 11 juillet 1748 (minutes Arrivé à Poitiers).

121. Affiches du Poitou, n° 6, jeudi 25 juin 1778, p. 16.

122. Arch. dép. de la Vienne, 4 E/288, vente de l'auberge où pend pour enseigne Le Cheval Blanc, paroisse Saint-Jean de Montierneuf, par Jean Melin, aubergiste, à René François Maury, aubergiste de l'auberge où pend pour enseigne Les Trois Rois, paroisse Saint-Germain de Poitiers, 11 août 1781 (minutes François Duchasténier).

123. TEXIER, Amélie, Nicolas Véron..., op. cit., p. 48-50.

Faire de la publicité pour son commerce n'est pourtant pas une chose nouvelle. Au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle déjà, quelques hôtelleries ont pu utiliser, à l'occasion, la publication de guides de voyages pour y indiquer le nom de leur enseigne. L'Ulysses belgico-gallicus d'Abraham Gölnitz<sup>124</sup>, bien connu des voyageurs d'Europe centrale et du nord, mentionne ainsi l'hôtel du Moulin-à-Vent dans les quelques pages qu'il consacre à Poitiers en 1631<sup>125</sup>. Il est imité en cela par son concurrent français, L'Ulysse françois ou le voyage en France de Coulon, dont le grand mérite est de ne pas être rédigé en latin, qui fait état du même établissement en 1643<sup>126</sup>. Nul doute, en tout cas, que le Moulin-à-Vent a dû tirer un certain bénéfice de cette opportunité, même si le « Göltnitz » se permet de préciser, dans la langue des Romains, que cette auberge de Poitiers est finalement « peu satisfaisante ». Un siècle plus tard, d'autres aubergistes de la région profitent de la réimpression de la Gazette à Poitiers pour y insérer des annonces faisant de la publicité pour leur commerce<sup>127</sup>. Les hôtes des Trois Piliers à Poitiers et des Trois Pigeons à Niort, font ainsi connaître le passage et le séjour, dans leur établissement respectif, de « Monsieur Andrien, célèbre chirurgien oculiste de Lyon et de Sedan [...] pour y faire les opérations nécessaires à la guérison des maladies des yeux » au début du mois de septembre 1747<sup>128</sup>. Ce genre d'initiative est cependant rare dans les deux principales cités du Poitou, du moins jusqu'au début des années 1770.

Dans ce domaine, la situation change sensiblement à partir de 1773, année qui voit l'installation d'un grand hebdomadaire régional à Poitiers<sup>129</sup>. Dès ses premiers numéros, de nombreuses annonces des Affiches du Poitou font effectivement référence à des hôtelleries, preuve s'il en est de leur importance dans la société poitevine d'Ancien Régime. On y parle, la plupart du temps, d'auberges à louer ou à vendre. Il y est ainsi question d'affermir l'hôtel du Bon Conseil à Niort, qui se targue de posséder une « écurie pour 200 chevaux<sup>130</sup> », ou encore le logis de la Cloche Perse à Poitiers consistant « en huit chambres à feu » en 1786<sup>131</sup>. Plusieurs propriétaires utilisent aussi ce périodique pour y trouver acheteur. C'est le cas du procureur Piorry qui cherche à vendre son hôtellerie de la Tête Noire « au faubourg du

---

124. MAZOUER, Charles, « Les guides pour les voyages de France au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle », dans *La découverte de la France au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle*, Paris, 1980, p. 599-611, en particulier p. 60.

125. GÖLNITZ, Abraham, *Ulysses belgico-gallicus*, Lyon, 1631, p. 288.

126. COULON, L'Ulysse françois ou le voyage de France, de Flandre et de Savoye, contenant les plus rares curiosités des Pays, la situation des villes, les mœurs et les façons de faire des Habitans, Paris, 1643, p. 414.

127. FEYEL, Gilles, « Gazette [de France] (1631-1792) », dans SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux*, Paris, Universitäts, 1991, t. I, p. 443-449.

128. Bibliothèque Universitaire de Poitiers, Fonds ancien, Cote 270 251-2, Gazette du 26 août 1747, n° 35, p. 140.

129. FEYEL, Gilles, « Affiches du Poitou (1773-1789) », dans SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux*, Paris, Universitäts, 1991, t. I, p. 75-84.

130. Affiches du Poitou, jeudi 11 septembre 1783, n° 37, p. 147.

131. Affiches du Poitou, jeudi 9 novembre 1786, n° 45, p. 180.

Pont Joubert » à Poitiers en 1777<sup>132</sup>, mais aussi du jeune notaire Bourbeau avec son logis du Grand Bacha en 1780<sup>133</sup>. D'autres établissements apparaissent, dans ces colonnes, pour des motifs beaucoup plus futiles. L'hôte de la Lamproie, par exemple, y lance un appel pour retrouver un livre qu'il a perdu « sur le chemin de Moulinet à Poitiers<sup>134</sup> », tandis que son confrère des Vreux entend simplement trouver preneur à « deux juments de voiture, de 10 à 12 ans, avec leur harnais<sup>135</sup> ». Une bonne trentaine d'articles font, en revanche, clairement de la publicité pour des hôtelleries des deux plus grandes villes poitevines. Ces annonces publicitaires concernent six logis de Poitiers, et seulement deux de Niort (tableau 3 : Les auberges de Niort et de Poitiers faisant de la publicité dans les Affiches du Poitou 1773-1789). Un tel déséquilibre s'explique aisément : il est bien plus facile pour les hôteliers des bords du Clain de faire passer des informations dans cette feuille imprimée dans leur propre cité!

Tableau 3 – Les auberges de Niort et de Poitiers faisant de la publicité dans les Affiches du Poitou (1773-1789)

Auberges	Lieux	Noms des hôtes	Nombre d'articles	Arguments publicitaires
Le Comte d'Artois	Niort	Maury	1	Etablissement neuf; proximité de la Poste aux chevaux; « juste prix »
L'hôtel d'Angleterre	Niort	Forget	1	Poste aux chevaux; écuries de 40 voitures
Saint-Laurent	Poitiers	Maury le jeune	1	Hôte traiteur
Saint-Étienne	Poitiers	René François Maury	1	Hôte « pâtissier » et « traiteur »
Les Trois Rois	Poitiers	René François Maury	2	Nouveau tenancier avec beaucoup d'expérience; proximité de la Poste aux chevaux; propreté des chambres; bons vins; hôte traiteur
Hôtellerie du sieur Malet	Poitiers	Malet et sa femme	1	Nouvel établissement; hôte « traiteur pâtissier »; qualité de la cuisine
Les Trois Piliers	Poitiers	Jean Livoire Quintal	3	Messagerie pour Saintes et Marennes tous les mercredi midi; vente de cabriolets
La Bourdonnaye	Poitiers	Louis Deshoullières, puis son fils (1789)	21	Beaux appartements; cabinets de toilette; bains chauds et froids; beau jardin; chapelle; proximité des arènes et de la promenade de Blossac; hôte traiteur; vente de produits (jambons de Bayonne, bière, huîtres de Marennes...); location de carrosses; venue d'un peintre, d'un oculiste [...]; hébergement du prince de Condé et du duc de Bourbon; [...]

132. Affiches du Poitou, jeudi 12 juin 1777, n° 23, p. 92.

133. Affiches du Poitou, jeudi 25 mai 1780, n° 21, p. 84.

134. Affiches du Poitou, jeudi 6 mai 1789, n° 19, p. 76.

135. Affiches du Poitou, jeudi 12 mars 1789, n° 11, p. 44.

Dans ces Affiches, ces huit hôtelleries poitevines avancent plusieurs types d'arguments pour convaincre les clients potentiels de choisir leur établissement. L'objectif de certains articles consiste d'abord à simplement informer le lecteur de l'existence de leur commerce. C'est le message qu'adresse, en février 1787, le « Sieur Maury fils » à « MM. les voyageurs » qui souhaiteraient être logés au Comte d'Artois à Niort, « auberge nouvellement bâtie [...] et très agréable pour toutes les commodités qui y sont réunies<sup>136</sup> ». Il s'agit aussi de vanter la qualité des locaux et leur côté pratique. L'hôtel des Trois Rois, « près Saint-Germain à Poitiers », a ainsi « de bons lits, chambres propres, cabinets, écuries, remises, magasins, &... », tout en étant « très près de la Poste aux chevaux<sup>137</sup> ». Il est cependant un peu moins bien situé que « l'Hôtel d'Angleterre » installé carrément dans la « Poste aux chevaux à Niort » et « capable de contenir 40 voitures<sup>138</sup> ». Certains établissements misent, en outre, sur l'excellence de leur table pour remplir leurs chambres. Le « sieur Malet & sa femme » se vantent, par exemple, de leur « qualité de cuisinier[s] » pour l'hôtellerie qu'ils viennent d'ouvrir « près le Séminaire de St Charles » en janvier 1776<sup>139</sup>. Ils se disent aussi « traiteur[s] » et « pâtissier[s] », comme d'ailleurs leurs confrères des maisons aux enseignes du Saint-Laurent<sup>140</sup> et du Saint-Étienne<sup>141</sup>. Quant au très renommé Trois Piliers de Poitiers, il se contente d'indiquer, en novembre 1777, qu'il loge désormais le messenger qui va « de Poitiers à Saintes et Marennes » et dont le départ a lieu « les Mercredis de chaque semaine à midi<sup>142</sup> ».

On ne peut cependant pas évoquer ces aubergistes ayant recours à la publicité sans s'attarder sur le cas du Poitevin Louis Deshoullières. À la fin de l'Ancien Régime ce personnage se trouve à la tête de l'hôtel de la Bourdonnaye, près de la place royale et « touchant aux arènes ». Son établissement est plutôt luxueux avec de « beaux appartements », cabinets de toilette, une grande cour, un beau jardin, [...] une chapelle, de belles écuries & remises pour les équipages<sup>143</sup>. Il est surtout très bien placé à « proximité de la magnifique promenade de Blossac, de la Messagerie, & de tous les Ouvriers & Marchands dont les Voyageurs ont besoin pour eux & pour leurs équipages<sup>144</sup> ». Afin de gagner en notoriété et, par là même, une clientèle de « standing », il multiplie les annonces dans les Affiches du Poitou. Pas moins de 21 articles publicitaires paraissent ainsi sur l'hôtel de la Bourdonnaye entre 1773 et 1789. Louis Deshoullières provoque même les occasions pour faire parler de sa maison. Il fait, par exemple, savoir de cette

136. Affiches du Poitou, jeudi 8 février 1787, n° 6, p. 24

137. Affiches du Poitou, jeudi 25 juin 1778, n° 26, p. 116.

138. Affiches du Poitou, jeudi 28 mai 1789, n° 22, p. 88.

139. Affiches du Poitou, jeudi 18 janvier 1776, n° 3, p. 12.

140. Affiches du Poitou, jeudi 10 décembre 1789, n° 50, p. 199.

141. Affiches du Poitou, jeudi 27 février 1777, n° 9, p. 36.

142. Affiches du Poitou, jeudi 13 novembre 1777, n° 46, p. 184.

143. Affiches du Poitou, jeudi 28 janvier 1773, n° 4, p. 13.

144. Ibidem.

façon qu'il vend des « huîtres de Marennes, [...] des poulardes du Mans<sup>145</sup> », « des pièces de bière<sup>146</sup> » ou encore de l'« excellent jambon de Baïonne<sup>147</sup> ». Par le même biais, il présente les nombreux services offerts par son hôtel. À partir de 1776, il établit « dans sa maison, des bains chauds ou froids, pour les personnes de l'un [et] l'autre sexe », en « moyennant 3 [livres] par bain, et 12 [sous] pour le ou la domestique qui servira la personne qui se baignera<sup>148</sup> ». Quelques années plus tard, il propose à ses éventuels clients la location de « Carosses de remise, soit à la journée, soit à l'heure<sup>149</sup> », mais aussi un « logement tout garni » « par mois ou par an<sup>150</sup> ». L'hôte des lieux crée également parfois l'événement en invitant dans son établissement des personnages à profession rare et attractive. Il fait ainsi venir « Antoine Dumas, Chirurgien gradué [...] Expert Herniaire & Bandagiste de Lyon<sup>151</sup> », « M. Le Chevalier Tadiny, célèbre Oculiste » en 1781<sup>152</sup>, ou encore « un Peintre en miniature, qui peint les portraits en camaïeu pour bagues [en] 15 minutes » en février 1787<sup>153</sup>. L'activisme de Deshoullières semble d'ailleurs avoir porté ses fruits. En effet, dans un assez long article des Affiches du Poitou, on apprend que « Monseigneur le Prince de Condé & Monseigneur le Duc de Bourbon [...] Princes de Sang » et leur suite ont choisi « l'Hôtel garni de la Bourdonnaye » pour y passer la nuit du 22 au 23 juin 1780<sup>154</sup>. Les deux princes ont même autorisé Deshoullières de mettre « au dessus des Enseignes, sur la façade [...], cette inscription : Logement de LL. AA. SS. Messeigneurs les Princes de Condé & Duc de Bourbon<sup>155</sup> ». En quelques années, grâce au sens du commerce et de la communication de son gérant, l'auberge semble donc être devenue un lieu renommé de Poitiers.

Le cas assez spectaculaire de cet établissement ne doit cependant pas faire oublier que ce genre de pratique publicitaire est rare, voire exceptionnel, dans les dernières années de l'Ancien Régime. N'oublions pas qu'il y a seulement huit hôtelleries niortaises et poitevines qui en usent entre 1773 et 1789. Cela paraît d'ailleurs étonnant quand on sait que les annonces étaient alors gratuites dans les Affiches du Poitou<sup>156</sup>!

Des rapports de plus en plus concurrentiels ?

Enfin, la dernière petite évolution, qu'il faudrait également corroborer par d'autres enquêtes, a trait aux relations existant entre les différentes

145. Affiches du Poitou, jeudi 2 janvier 1777, n° 1, p. 4.

146. Affiches du Poitou, jeudi 26 juillet 1787, n° 30, p. 120.

147. Affiches du Poitou, jeudi 20 avril 1780, n° 15, p. 60.

148. Affiches du Poitou, jeudi 11 avril 1776, n° 15, p. 60.

149. Affiches du Poitou, jeudi 8 mars 1787, n° 10, p. 39.

150. Affiches du Poitou, jeudi 20 décembre 1787, n° 51, p. 204.

151. Affiches du Poitou, jeudi 1<sup>er</sup> mars 1781, n° 9, p. 36.

152. Affiches du Poitou, jeudi 29 mars 1781, n° 13, p. 52.

153. Affiches du Poitou, jeudi 8 février 1787, n° 6, p. 24.

154. Affiches du Poitou, jeudi 29 juin 1780, n° 26, p. 104.

155. Affiches du Poitou, jeudi 6 juillet 1780, n° 27, p. 107.

156. FEYEL, Gilles, « Affiches du Poitou... », op. cit., t. I, p. 55.

hôtelleries. Celles-ci semblent devenir progressivement un peu plus tendues au fur et à mesure que l'on avance dans XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il est vrai que le contexte commercial, mais aussi social et culturel, change sensiblement à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au niveau national, la situation économique s'améliore lentement, mais régulièrement, par rapport au siècle précédent<sup>157</sup>. L'augmentation démographique, la croissance des villes, et surtout le développement des échanges amènent une plus grande mobilité des populations françaises. Même si aucune statistique n'est capable d'en mesurer l'importance, on trouve alors assurément plus de voyageurs sur les routes du royaume. En outre, celles-ci s'améliorent très nettement dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Grâce aux Ponts et Chaussées, le réseau routier français se densifie et devient plus performant, aussi bien dans la région parisienne que dans les provinces<sup>158</sup>. Cette évolution est d'ailleurs clairement perceptible dans le Centre-Ouest français dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle qui voit l'apparition de nouvelles routes et la réfection des anciennes<sup>159</sup>. Parallèlement, les moyens de communication deviennent plus performants. La création de la Régie des diligences et messageries par Turgot en 1775 diminue considérablement les temps de transport pour les voyageurs. Dès lors, il ne faut plus à un Parisien que trois jours pour se rendre, par « turgotine », à Poitiers (contre sept auparavant), et seulement quatre à Niort (contre neuf jours)<sup>160</sup>. Ces évolutions s'accompagnent de sensibles évolutions des goûts et des comportements<sup>161</sup>. Les voyageurs du siècle des Lumières recherchent ainsi plus de confort que ceux des siècles précédents. Plus nombreux et souvent plus fortunés, ils sont vraisemblablement plus exigeants que leurs prédécesseurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, qui se satisfaisaient souvent d'être logés dans des établissements ni très spacieux, ni toujours très bien tenus<sup>162</sup>. Cela explique les investissements de certains hôteliers poitevins et niortais, qui n'hésitent pas à agrandir leurs commerces au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, cherchant par là même à les rendre plus attractifs, mais aussi plus rentables.

Cette recherche plus systématique du profit et des clients modifie, très certainement, les relations entre les établissements hôteliers poitevins. Ces rapports sont avant tout régis, dans les villes d'Ancien Régime, au sein des métiers. En effet, ce sont ces « associations » qui fixent les règlements parti-

157. BAYARD, Françoise et GUIGNET, Philippe, *L'Économie française aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1991, p. 131-176.

158. BRAUDEL, Fernand et LABROUSSE, Ernest, *Histoire économique et sociale de la France*, t. II, 1660-1789, Paris, 1970, rééd. collection « Quadrige », 1993, p. 166-173.

159. CROZET, René, « Notes sur les grands travaux routiers en Poitou dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1949, p. 80-97 ; Pascal, GUILLOT, « L'armature urbaine... », *op. cit.*, p. 291-302.

160. GOUBERT, Pierre et ROCHE, Daniel, *Les Français et l'Ancien Régime*, t. II, *Culture et société*, Paris, 1984, p. 314-315.

161. Sur les évolutions décisives du XVIII<sup>e</sup> siècle : ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Paris, 1993, en particulier p. 494-522.

162. MUCHEMBLE, Robert, *L'invention de l'homme moderne. Cultures et sensibilités en France du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1988, rééd. coll. « Pluriel », 1994, p. 204-215.

culiers de la profession, ses conditions d'accès et d'exercice, et qui s'efforcent aussi d'en régler les éventuels conflits. Il existe ainsi une « communauté des maîtres cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers » à Niort<sup>163</sup>, et une autre d'« hôteliers et [de] cabaretiers » à Poitiers<sup>164</sup>. Malgré leur solidarité et parfois leur système d'entraide, ces métiers n'ont jamais empêché la concurrence commerciale entre toutes ces hôtelleries. À Poitiers, au moment des fêtes de Saint-Hilaire qui attirent un grand nombre de pèlerins dans la ville, chaque auberge proche de la collégiale, en particulier celles installées rue de la Tranchée, cherche ainsi assurément à loger le maximum de clients. Il en est de même à l'occasion des trois grandes foires annuelles pour les maisons niortaises. Pour attirer plus de monde, ces dernières diversifient même parfois leurs activités, et se mettent à vendre autre chose que du vin, un repas ou un lit pour la nuit. Pendant la « foire de mai » 1675, on peut, par exemple, trouver et acheter des « balles de droguet de St-Mesmin [...], de la Meilleraye [ou] de Moncutant » à la Pine d'Or, des « balles de boulangé [...] venant de Parthenay » à la Lamproye, ou encore des lainages « venant de Vernoux » à la Cloche-Perse<sup>165</sup>. Il est cependant fort probable que la concurrence soit plus rude encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, en raison notamment des lourdes dépenses que certains aubergistes ont pu faire pour s'agrandir. C'est dans ce contexte qu'apparaissent d'ailleurs, on l'a vu, les premières publicités dans les journaux régionaux. Il semble aussi que certains hôteliers se mettent alors à adopter des méthodes moins loyales pour remplir leurs chambres. À Poitiers, on accuse ainsi un tenancier d'un très grand établissement de payer « des émissaires » pour aller « au devant des voyageurs » et les inciter à venir loger chez lui<sup>166</sup>.

Ce climat de plus grande concurrence aboutit parfois à des situations cocasses. À ce titre, la rivalité existant à Poitiers, entre les hôtels des Trois Piliers et de La Bourdonnaye dans les dernières années de l'Ancien Régime, est exemplaire. Ces deux établissements, distants l'un de l'autre d'une petite centaine de mètres, sont situés à proximité d'un grand relais de diligences au cœur de la ville, et visent finalement la même clientèle, celle des riches voyageurs qui viennent passer une ou plusieurs nuits dans la capitale poitevine. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce genre de public avait l'habitude de descendre aux Trois Piliers en raison de sa très ancienne renommée et de la grandeur de ses locaux. La situation change cependant avec l'arrivée dans ce milieu de Louis Deshoullières, qui prend les rênes de

163. Arch. dép. des Deux-Sèvres, B Siège royal de Niort 11, Registre pour les agrégés à la communauté des maîtres cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers (1780-1788).

164. Médiathèque F. Mitterrand de Poitiers (salle de Patrimoine et de Recherches), Casier 24, I 52 : répartition entre les hôteliers et les cabaretiers de la ville et des faubourgs de Poitiers de la somme de 2 600 livres de l'abonnement du droit de huitième du vin en détail (20 janvier 1662).

165. BARDONNET, Abel, « Ephémérides historiques de la ville de Niort », Mémoires de la Société de Statistiques, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres, 1984, p. 334.

166. Arch. dép. de la Vienne, 1 B 2/119, Plainte de Louis Deshoullières, Marie Madeleine Lagrange son épouse, hôte de l'hôtellerie de La Bourdonnaye, et Jean Coulon, leur domestique, 8 juillet 1771.

l'hôtellerie de La Bourdonnaye dans les années 1760. Ses investissements et ses initiatives, déjà évoqués, font assez rapidement de son établissement un lieu à la mode, et que choisissent de plus en plus de voyageurs<sup>167</sup>. L'hôtel des Trois Piliers, alors tenu par Jean Livoire Quintal, en pâtit énormément malgré le confort et le luxe reconnus de certaines de ses chambres<sup>168</sup>. Très rapidement, les relations deviennent de plus en plus tendues entre les deux aubergistes. Ils se disputent des clients dans la rue, s'y insultent et même finissent par se battre physiquement le 6 juillet 1771<sup>169</sup>. Malgré l'aide de ses domestiques, Jean Livoire Quintal ne parvient pourtant pas à mettre hors d'état de « nuire » (à son commerce) le pauvre Louis Deshoullières, alors très sérieusement amoché. Cet incident fâcheux, qui se termine devant le tribunal de la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, apparaît néanmoins symptomatique du climat concurrentiel – et parfois délétère – pouvant exister entre ces maisons hôtelières à la veille de la Révolution.

Au terme de cette modeste enquête, il apparaît évident que les structures hôtelières sont, dans l'ensemble, plutôt très importantes dans les deux principales villes du Poitou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Avec une cinquantaine d'établissements, en moyenne, sur toute la période, Niort et Poitiers possèdent une concentration d'auberges bien supérieure à d'autres villes françaises de même importance. Ce nombre relativement élevé s'explique cependant différemment dans les deux cités poitevines. Les nombreuses hôtelleries recensées dans la ville des bords de Sèvre sont dues avant tout à l'importante activité commerciale de ses habitants et à l'existence de ses grandes foires, qui attirent quantité de marchands, mais aussi d'artisans et de petits fabricants venus des campagnes alentour et désireux d'y vendre leurs marchandises. Quant aux effectifs tout aussi pléthoriques d'hôteliers à Poitiers, ils se comprennent à la fois par la présence de toutes les grandes administrations royales, et la situation géographique de la ville qui la place sur l'un des grands axes routiers français d'Ancien Régime. Tous ces établissements ont su, semble-t-il, évoluer, s'agrandir et s'adapter au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, de façon à mieux correspondre aux goûts et aux besoins de leur clientèle.

En tout cas, il est clair que tous ces lieux d'accueil occupent alors une place primordiale dans les espaces urbains niortais et poitevins. Généralement, ces hôtels – et leurs fameuses enseignes – servent de repères aux habitants dans les rues et les places où ils se trouvent. Pour les voyageurs qui y sont hébergés, ils représentent bien plus encore. C'est bien souvent le premier endroit de la ville qu'ils découvrent à leur sortie de diligence. La qualité de l'accueil y est donc, pour eux, primordiale.

167. Voir notes 143 à 155.

168. Arch. dép. de la Vienne, J 655, inventaire de l'hôtellerie des Trois Piliers, paroisse Saint-Porchaire de Poitiers, 22 juin 1786.

169. On trouvera le dossier judiciaire de cette affaire dans : Arch. dép. de la Vienne, 1 B 2/119, affaire Quintal-Deshoullières (1771).

À l'intérieur de ces établissements, ils se forgent une idée et une image déjà précises de la ville qu'ils visitent, et ce avant même d'en avoir vu les principaux monuments. C'est pourquoi ces auberges symbolisent parfois, à leurs yeux et de manière réductrice, les cités qu'ils découvrent. Elles resteront même, si l'on se fie à certains récits de voyage, l'un des souvenirs importants de leur passage à Niort ou à Poitiers. Par conséquent, ces hôtelleries, surtout celles qui ont fonctionné sur une très longue durée, font vraiment partie du patrimoine urbain, au même titre que les églises et les bâtiments publics. Elles sont même, à certains égards, de véritables « lieux de mémoire », pour des générations de clients et de voyageurs. Pour ne prendre que cet exemple, l'hôtel des Trois Piliers, dont les origines remontent au Moyen Âge<sup>170</sup>, apparaît ainsi comme l'un des lieux emblématiques de la cité pictave durant toute l'époque moderne. Il est donc temps de faire une juste place à l'histoire de ces maisons hôtelières. Pour reprendre certaines formules connues, Niort n'est pas seulement l'agglomération aux « trois grandes foires<sup>171</sup> » et Poitiers « la cité aux cent clochers<sup>172</sup> » sous l'Ancien Régime : elles sont aussi toutes deux des « villes aux cinquante hôtelleries » aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

---

170. GINOT, Émile, « Vieilles histoires... », op. cit., p. 578-580 ; François EYGUN, « Les Trois Piliers de Poitiers », Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1941, p. 744-760.

171. COMBES, Jean (dir.), Histoire de Niort..., op. cit., p. 168-182.

172. Voir notamment : THIBAULT, Guy, FAIRON, Pierre, PYVKA, Jean-Yves, Poitiers la ville aux cent clochers, Poitiers, 1973.

## RÉSUMÉ

Au même titre que les routes et les relais de diligences, les auberges et les hôtelleries sont des éléments primordiaux des « infrastructures du voyage » à l'époque moderne. Le nombre de ces établissements est aussi souvent révélateur du niveau d'attractivité des villes françaises ou, au contraire, de leur isolement au sein du royaume français. Situées sur deux grands carrefours routiers du Centre-Ouest, les cités de Niort et de Poitiers –qui n'ont pourtant pas la réputation d'être extrêmement dynamiques du point de vue économique– comptent alors un nombre impressionnant d'auberges. Chacune d'elle en abrite pratiquement une bonne cinquantaine, ce qui semble assez considérable pour des villes dont la population ne dépasse jamais les 20 000 habitants. Si l'on considère que chaque établissement peut héberger, en moyenne, environ trente personnes, les capacités d'accueil des deux cités poitevines apparaissent donc assez considérables, puisqu'elles peuvent chacune loger quotidiennement au moins 1 500 individus. S'agit-il pour autant d'agglomérations attractives pour les voyageurs ? Rien n'est moins sûr. Malgré des atouts incontestables, elles semblent être avant tout des lieux de passage et de courts séjours pour les hommes et les femmes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

## ABSTRACT

In the same way as roads and coaching houses, inns and hostelries are among the major elements that constitute the "travel infrastructure" of modern times. How many of these structures there are is also quite often revealing of how attractive, or, on the opposite, how isolated, cities are, in the Kingdom of France. Settled on two major crossroads of the mid-west, the cities of Niort and Poitiers (though they do not have the reputation of being extremely dynamic economically speaking) then had an impressive number of inns. Each city boasted about fifty of them, which seems quite important for a town whose population did not exceed 20.000 inhabitants. If one considers that an average establishment could put up about thirty persons, the accommodation capacities of these two cities of the Poitou area then appear to be considerable, since each one of them could accommodate at least 1.500 people daily. But can we conclude that they were attractive agglomerations for travellers? We can doubt it. Despite indisputable strong points, they seem to have been first and foremost transit cities where men and women of the 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup> centuries stayed only for short periods of time.